



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2017-528**

**Séance publique du**

**10 novembre 2017**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20171110- lmc1123320-DE-1-1
Date de signature : 14/11/17
Date de réception : lundi 13 novembre 2017


**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE JEAN PAUL COSTE**

Le 10 novembre 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/11/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Jeunesse Petite Enfance,  
Enfance

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 NOVEMBRE 2017

---

Nomenclature : 7.5  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE JEAN PAUL COSTE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole d'Aix-Marseille, la ville d'Aix-en-Provence a approuvé par délibération N° 2015-536 du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 le versement d'une participation financière de cette institution en faveur d'associations de la Commune d'Aix-en-Provence. Ce rapport mentionne des subventions d'un montant total de 18 800 € réparti comme suit :

- Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste : aide de 10 000 € pour le projet d'une création pluridisciplinaire intitulée "numéro 187" sur la thématique de l'art comme moyen de résistance, construite à partir des œuvres réalisées par des artistes internés au Camp des Milles durant la 2ème guerre mondiale,
- Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste : aide de 8 800 € pour la réalisation d'une médiation culturelle.

Cette subvention a été présentée à la commission du 5 octobre 2017.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues :

**APPROUVER** le versement de la somme détaillée précédemment,

**DIRE** que la somme de 18 800 € (dix huit mille huit cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire 422-6574-924 (1529) « Subventions jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.

**D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, à la Jeunesse et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements à signer l'avenant correspondant.

**DL.2017-528 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE JEAN PAUL COSTE -**

**Présents et représentés : 52**  
**Présents : 44**  
**Abstentions : 0**  
**Non participation : 2**  
**Suffrages Exprimés : 50**  
**Pour : 50**  
**Contre : 0**

**Ont voté contre**

**NEANT**

**Se sont abstenus**

**NEANT**

**N'ont pas pris part au vote**  
**Sophie JOISSAINS Michael ZAZOUN**

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**  
**le rapport qui précède.**  
**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**  
**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**L'adjoint délégué,**  
**Reine MERGER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 14/11/2017**  
**(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
(DCM 2017-390 - Conseil Municipal du 20 juillet 2017)  
entre  
LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE  
et  
LE CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN-PAUL COSTE**

Il est établi un avenant n°1 à la convention d'objectifs entre :

**La Commune d'Aix-en-Provence**

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué à l'Éducation, Petite Enfance, Jeunesse, Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH), Caisse des Écoles, Restauration Scolaire, Aide au Soutien Scolaire, agissant en vertu de la délibération numéro ..... du Conseil Municipal du ....., ci-après désignée « la Commune »,

d'une part,  
et

**L'Association «Centre Socioculturel Jean-Paul Coste »**  
dont le siège social est sis 217, avenue Jean-Paul Coste 13090 Aix-en-Provence,  
N° Siret : 300 096 161 00017, représentée par sa Présidente, Madame Janine  
BERGE en exercice qui en a reçu l'habilitation, ci-après désignée  
« l'Association »,

d'autre part.

**PREAMBULE**

La Commune a adopté lors du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 une Convention annuelle d'Objectifs conclue avec l'Association (DL. 2017-390).

Il est aujourd'hui attribué à l'Association une subvention complémentaire au titre d'actions culturelles .

**ARTICLE I :**

L'article IV-1 « Moyens accordés par la Commune - Subventions » de la Conventions d'objectifs 2017 est complété comme suit :

a) **Détermination des montants :**

L'aide financière de la Commune allouée au titre du présent avenant s'élève à **18 800 euros (dix huit mille huit cent euros)** à titre de subvention de fonctionnement complémentaire comme suit :

- **10 000 €** pour le projet d'une création pluridisciplinaire intitulée « numero 187 »
- **8 800 €** pour la réalisation d'une médiation culturelle.

**b) Modalités de versement :**

L'aide de la Commune sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur, en une seule fois, au cours du quatrième trimestre 2017.

**ARTICLE II :**

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

**ARTICLE III :**

Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association,

La Présidente

Pour la Commune,

Le Maire

Maryse JOISSAINS-MASINI

Ou par délégation l'élue déléguée, en vertu de l'arrêté n°A 2017-1609 du 11/10/2017.

Brigitte DEVESA

Aix-en-Provence le, 17 novembre 2017

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr))

**Commune d' Aix en Provence**  
&

**M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence**

**DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2017**

**OBJET DE L'ACTE : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT) – ADOPTION D'AVENANTS**

**DATE DE L'ACTE : 10 novembre 2017**

**N° DE L'ACTE: DL.2017-527**

**OBJET DE L'ACTE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE JEAN PAUL COSTE**

**DATE DE L'ACTE : 10 novembre 2017**

**N° DE L'ACTE: DL.2017-528**

Suite à une erreur matérielle lors de la télétransmission, les annexes concernant le centre socio-culturel « Jean-Paul Coste » ont été inversées dans ces 2 délibérations.

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE**

**17 NOV. 2017**

**COURRIER ARRIVE**